



Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration de la FPPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec

**12 mai 2009**

**PRIX MINIMUM DE LA POMME (TARDIVE) DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2008**

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais du 12 mai 2009, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'autoriser un rabais via l'annexe H (voir détails ci-dessous). Ce rabais promotionnel vise à contrer les offres agressives des fournisseurs de pommes américains tout en donnant l'opportunité aux consommateurs d'apprécier la qualité élevée de nos pommes McIntosh et Spartan.

Date	Sunrise	Paulared	Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan
À compter du début de l'écoulement	S : 12,50 \$ C : 12.50 \$	S : 12.50 \$ C : 12.50 \$					
À compter du début de l'écoulement			S : 12.50 \$ C : 12.50 \$				
À compter du début de l'écoulement				S : 12,50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12,50 \$ C : 14.00 \$
À compter du 4 décembre 2008 pour la pomme A.C.				S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$

**AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES : ENTRE AUTRES, GALA – HONEYCRISP ...**

À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule
------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

**Marché de l'exportation**

À compter du 14 janvier 2009	Rabais de 2 \$ pour les pommes en sac de variétés McIntosh AC de grosseur 2 ½ pouces et plus – US fancy
À compter du 16 avril 2009	Rabais de 2 \$ pour les pommes en sac de variétés McIntosh AC et Spartan AC de grosseur 2 ½ pouces et plus – US fancy

C : cellule S : sac

**APPLICATION DE L'ANNEXE H – promotions ciblées – McIntosh – Spartan**

Suite à une décision du 12 mai 2009 du comité de fixation des prix des pommes à l'état frais, il fut décidé de maintenir la promotion ciblée pour les variétés **McIntosh et Spartan** en considérant les quantités en entrepôt de ces deux variétés et la baisse des prix des pommes en provenance de l'État de Washington sur le marché de Montréal à cause de leur surplus.

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante à compter du **14 mai 2009** : un rabais de 2 \$ sera alloué pour les variétés McIntosh et Spartan vendues en sac et en cellule en promotion ciblée à un prix de détail agressif. Le comité a convenu que les trois chaînes alimentaires ( Sobey's, Loblaw et Métro ) auront droit à 18 annonces au total, quelque soit la bannière ou le type de produit (sac ou cellule). Les promotions accordées depuis le 16 mars seront comptabilisées au crédit de chacune des chaînes. En plus, le comité a convenu de six autres annonces en circulaire des chaînes régionales (supermarchés GP, Potager Côté ou autres). Pour les parutions dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve de la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H au poste d'emballage.

À la fin de chaque mois, l'AEPO transmettra à la Fédération et aux emballeurs le nom de la ou des bannières des chaînes ou des chaînes régionales auquel le rabais majeur s'appliquera.

En plus, le comité de prix a maintenu le spécial interne du gérant ("in store" et autres) pour les variétés Spartan et McIntosh. Ceux-ci ne seront plus comptabilisés avec les promotions ciblées des circulaires des chaînes alimentaires.

Lors de spéciaux du gérant sans parution dans une circulaire ("in store" et autres), les emballeurs devront en aviser la Fédération dès la première journée de la promotion avec le prix de vente, le format et la variété ciblée, sans quoi ces spéciaux ne seront pas considérés pour l'annexe H.

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Spartan sur 2 annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen par variété ciblée.

#### APPLICATION DE L'ANNEXE H pour exportation (opportunité d'affaires) McIntosh et Spartan

Les membres du comité de prix ont décidé de maintenir une allocation de transport de 2\$ pour la variété McIntosh la variété Spartan pour la pomme exportée en sac, de grosseur 2 1/2 et plus US fancy.

#### MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Suite à l'ajout du programme de promotion agressive, Il a également été convenu que chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **MCINTOSH ET SPARTAN EN SAC ET EN CELLULE**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Spartan vendues à prix régulier, en promotion ciblée et en opportunité d'affaires (exportation) et selon leur destination.

Les agents autorisés devront conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

#### PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **mardi 9 juin 2009 à compter de 13 h 15** pour discuter de l'écoulement des stocks et des prix des pommes sous atmosphère contrôlée.

#### PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2008 – FAB LE PRODUCTEUR

Décision du **8 décembre 2008** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS * OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0.06\$ la livre ou 2.52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	<b>Tardives</b> 0.0562 \$ la livre ou 2.36 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du début de la pomme tardive		<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
<b>À compter du 5 novembre 2008</b>		<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
<b>À compter du 15 décembre 2008</b>	<b>Tardives</b> <b>0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres</b>		

\* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité

**Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mai 2009 (en minots de 42 livres)**

Variétés			2008-2009	2007-2008	2006-2007
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	272 178	257 867	94 104
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	466 422	376 462	204 139
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	52 000	46 803	8 376
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	15 466	12 271	6 940
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	1	182	210
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	9 773	0	179
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	37 946	32 643	31 582
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	9 863	70	31 468
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	80 918	64 771	52 258
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	18 686	13 280	10 724
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	2 583	1 323	7 035
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	201 259	162 550	257 162
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>AC</b>	<b>445 626</b>	<b>403 589</b>	<b>193 565</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>AC</b>	<b>721 469</b>	<b>564 633</b>	<b>510 612</b>

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance de d'autres provinces

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN AVRIL			
Année	Quantité en minots	Année	Quantité en minots
2009	266 426	2004	181 312
2008	182 074	2003	173 899
2007	158 563	2002	213 489
2006	223 890	2001	244 859
2005	208 551	2000	244 823

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel  
Fédération des producteurs de pommes du Québec